

---

## CHEMINEMENT RECHERCHE-ÉTUDES

### CRITÈRES D'ADMISSION SPÉCIFIQUES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES PARTICIPANTS

---

#### Particularités en fonction du programme d'études

Quoique similaires, les critères d'admission sont spécifiques à chacun des programmes d'études qui offrent le CRÉ, et sont détaillés ci-dessous. Une fois les candidatures acceptées, les modalités d'inscription sont toutefois identiques.

#### Personne étudiante au programme de Techniques de bioécologie

Pour participer au CRÉ, la personne étudiante en TBÉ doit respecter les critères d'admission suivants, présentés en deux volets :

##### **Critères d'admission – Volet académique<sup>1</sup> :**

- Être inscrite à temps plein au programme de Techniques de bioécologie du Cégep de Sherbrooke;
- Avoir complété tous les cours du programme depuis leur admission en TBÉ;
- Être en situation de réussite pour la session en cours au moment de l'inscription;
- Présenter des résultats scolaires supérieurs à un écart-type sous la moyenne du groupe, pour les cours de la formation spécifique complétés.

Les candidatures des personnes intéressées qui respectent les critères ci-dessus sont évaluées par un comité<sup>2</sup>, dont la décision est basée sur le fait de présenter ou non un bon développement des attitudes professionnelles suivantes :

##### **Critères d'admission – Volet attitudes professionnelles :**

De façon générale, les personnes candidates doivent être engagées dans leurs études, ce qui signifie :

- Être ponctuelles à leurs cours;
- Avoir un taux d'absentéisme nul ou faible;
- Prendre part activement aux activités liées aux cours.

---

<sup>1</sup> L'évaluation du dossier au regard de la réussite se fait en collaboration avec l'API et la PERAR associées au programme d'études.

<sup>2</sup> Le comité est composé de trois membres du personnel enseignant du programme d'études, et ayant enseigné à la cohorte éligible à une session antérieure (sessions 1 à 3).

Cet engagement se trouve à être en lien avec les attitudes programme. Elles doivent donc particulièrement démontrer un bon sens de l'organisation, une certaine autonomie et un bon sens de l'éthique. Plus spécifiquement, il est attendu que ces personnes démontrent des indicateurs précis de ces trois attitudes :

**Sens de l'organisation :**

- La personne est prête à l'heure du début des cours (en classe, en labo, sur le terrain);
- La personne est consciente du travail à accomplir (ex.: a lu et compris les protocoles);
- La personne a prévu le nécessaire (matériel, vêtement, équipement) afin de mener à bien le travail ;
- La personne utilise de façon optimale son temps et ses énergies.

**Autonomie :**

- La personne a une bonne vision du travail qui doit être fait et se met à la tâche sans qu'on ait à lui demander ;
- La personne réalise les tâches demandées sans être constamment accompagnée ;
- La personne fait preuve de jugement en demandant de l'aide lorsque la situation l'exige.

**Sens de l'éthique :**

- La personne adopte une attitude respectueuse et professionnelle face au personnel, aux personnes intervenantes de toutes provenances et vis-à-vis ses pairs ;
- La personne fait un bon usage et prend soin du matériel mis à sa disposition ;
- La personne manipule avec soin et limite le stress imposé aux espèces observées ou manipulées ;
- La personne agit en respectant les directives, les lois et les règlements en tout temps.

## **Personne étudiante au programme de Techniques de laboratoire : biotechnologies**

Pour participer au CRÉ, la personne étudiante en TLB doit respecter les critères d'admission suivants:

- Être inscrite à temps plein au programme de Techniques de laboratoire : biotechnologies du Cégep de Sherbrooke;
- Avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première année du programme TLB;
- Être en situation de réussite pour la session en cours au moment de l'inscription;
- Présenter une moyenne générale supérieure à 70 % pour les cours de la formation spécifique complétés.

---

## Personne étudiante au programme de Technologie d'analyses biomédicales

Pour participer au CRÉ, la personne étudiante en TAB doit respecter les critères d'admission suivants:

- Être inscrite à temps plein au programme du Technologie d'analyses biomédicales du Cégep de Sherbrooke;
- Avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première année du programme TAB;
- Être en situation de réussite pour la session en cours au moment de l'inscription;
- Présenter une moyenne générale supérieure à 70 % pour les cours de la formation spécifique complétés.